et Charles Vannesbus ont été arrêtés. On les a surpris vendant un objet provenant de chez leur patron. Nous manquons d'autres détails.

UN GRAVE ACCIDENT. — Un ouvrier nommé Charles Langlais, âgé de 45 ans, travaillant chez M. Henri Watel, rue Neuve de Roubaix, a fait une chute très malheureuse.

En manœuvrant des balles, il est tombé dans une cave. Il en est résulté une luxation de l'épaule.

Le docteur Rogeau a donné les premiers soins. Quoique la blessure ne présente aucune gravité, il a fallu néanmoins transporter Langlais à son domicile, à Mouscron.

LE BEAU SEXE! — Hier, vers 6 heures du soir rue de Menin, plus de 200 gamins escortaient, en poussant des huées, une femme nommée Henriette Droulez, âgée de 54 ans.

La malheureuse, dans un état d'ivresse absolu, titubait de telle façon, qu'elle allait constamment, pour ainsi dire, d'un trottoir à l'autre, s'étalant de temps en temps, soit dans le ruisseau de droite, soit sur le trottoir de gauche.

Un sergent de ville a mis fin à cet élégant badinage.

LILLE

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE LILLE.—Concours publics de 1882.

1re journée, lundi 10 juillet, à 11 heures.— Piano (garçons). Jury : MM. Lavainne, président; De Prins, Herlin, Koszul, Pannier et Delarroqua. Professeur : M. Lefebvre-Muller. Morceau de concours: *Final du concerto Stück* (Le Croisé), Weber.

Concurrents: MM. Schillio (Acc. 1881), Verbeke, Deckers (2e prix 1880, rappel 1881), Cambillard, Delespaul (Acc. 1881).

Piano (demoiselles). Jury : MM. Lavaine, président: De Prins, Herlin, Koszul, Pannier et Lefebvre-Müller. Professeurs : Mme Monneret et M. Delarroqua. Morceau de concours : 1er *Solo du Concerto en mi mineur*, Chopin.

Concurrentes : Mlles Melet, Vandenmersehaut, Petit, Junca (2e prix 1881). Delescluse (Acc. 1881) Dassonneville (Acc 1881), Ernout, Deperne, Saintex (Acc. 1881). Vandenberghe.

NOUVEAUX SUCCÈS D'ANCIENS ÉLÈVES DE NOS ECOLES ACADÉMIQUES.— Messieurs Morel, Jean et Delmer François ont obtenu le 1er une mention en dessin d'ornement et une première mention en architecture; cette nouvelle distinction le place en 1re classe. Le second, M. Delmer, vient d'obtenir une mention sur esquisse, une mention sur projet, et une mention sur dessin.

MILITAIRES INSOUMIS.— M. le Préfet du Nord vient d'adresser à MM. les Maires du département les circulaires suivantes, dont il leur importe de ne pas oublier les termes :

Messieurs, je suis informé que des hommes appartenant à la réserve de l'armée active ou à l'armée territoriale, déclarés insoumis par l'autorité militaire, ont pu revenir librement à la mairie de leur domicile, réclamer leur acte de naissance, qui leur a été délivré.

Il m'aura suffi, je n'en doute pas, d'appeler à cet égard l'attention de MM. les Maires, pour que pareil fait ne puisse plus m'être signalé.

Je profite de cette circonstance pour rappeler à MM. les Maires les dispositions des articles 19 et 20 de l'Instruction ministérielle du 12 octobre 1832, sur l'insoumission. Ces articles sont ainsi conçus :

« Article 19. Les Maires doivent seconder avec » zèle les recherches de la Gendarmerie, et » s'empresser de lui communiquer tous les ren» seignements et indices parvenus à leur con» naissance, sur le lieu présumé de la retraite » des insoumis.

» Art. 20. MM. les Préfets feront connaître aux » Maires qu'ils sont tenus, sous leur responsa» bilité personnelle, de coopérer de tout leur » pouvoir à l'effet des mesures prescrites pour » faire rejoindre les insoumis, soit en fournis» sant à la Gendarmerie toutes les indications » propres à seconder son action, soit en em» ployant toutes les ressources de leur influence » pour établir, parmi les jeunes gens appelés, » l'entière conviction qu'ils ne sauraient se sous» traire impunément à l'obligation du service. »

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Préfet du Nord,
Jules CAMBON.

CONCOURS DE GYMNASTIQUE. — L'*Union régionale des Gymnastes de Picardie* prépare, par les soins des sociétés l'*Amiénoise* et la *Picarde*, un grand concours de gymnastique et d'escrime qui aura lieu à l'Hippodrome d'Amiens, le 23 juillet 1882.

Déjà les adhésions arrivent nombreuses et tout fait espérer que la fête sera aussi brillante que possible.

Pas n'est besoin d'insister sur le but patriotique poursuivi: l'attention que nous avons toujours prêtée aux travaux des sociétés de Gymnastique et tout récemment à la fête fédérale de Reims, prouve combien nous comprenons ici l'utilité de ces réunions.

NOUVELLES MILITAIRES. — Par décret inséré à l'*Officiel*, M. Jean-Marie-Emile Lonclas est nommé chef d'état-major du 1er corps d'armée, en remplacement de M. le général Roussel Lamourou : de Pompignac, admis dans la section de réserve.

M. Lemoine, du 110e d'infanterie, est promu général de brigade.

CONCOURS. — Mercredi, se sont terminées, à la Préfecture, les épreuves pour le concours de Sèvres (école fondée en vue de former des professeurs pour les écoles des jeunes filles). Il y avait quatre aspirantes. Nous publierons le nom des admissibles dans quelques jours.

NÉCROLOGIE. — On nous annonce la mort de M. Auguste Ohnet, ancien inspecteur des chemins de fer du Nord belges et directeur du chemin de fer de Picardie, inspecteur honoraire des chemins de fer du Nord.

M. Ohnet était né en 1808. Il s'est éteint à Paris au milieu des siens.

M. Ohnet, qui a habité longtemps notre ville, est le père, croyons-nous, du sympathique auteur dramatique dont nous avons tout récemment applaudi une des productions à Lille.

UN MYSTÈRE. — Le sieur Jules P..., âgé de 40 ans, cabaretier et marchand de lait, rue des Etaques, avait disparu de son domicile depuis mercredi matin, quand hier matin, son épouse fut prévenue par le garde-champêtre d'Evrin (Pas-de-Calais) qu'une carriole abandonnée, et portant le nom de son mari sur la plaque, avait été trouvé jeudi matin près du canal, qui passe sur le territoire de la commune, le cheval complètement desharché se trouvait à quelques mètres de là, en train de paître dans un champ voisin.

Mme P...partit, et, dans son voyage, elle apprit, que son mari avait pris diverses consommations, le mercredi avec un nommé Faeon, dans les estaminets d'Evin, et que, le soir, il avait parcouru au grand trot toutes les rues de la commune sur sa voiture.

Depuis ce temps, on a perdu sa trace. Certains assurent qu'après avoir fait du tapage, une nuit, dans une des communes environnantes il avait été arrêté par la gendarmerie et conduit au Parquet.

Nous ne savons au juste ce qu'a fait M. P... pendant son voyage. Dans son quartier il jouissait de l'estime publique, et il rendait sa femme et ses quatre enfants complètement heureux. On nous assure que depuis un certain temps il ne jouissait plus de toutes ses facultés. A demain de plus amples détails.

LE JARDIN DE LA RÉPUBLIQUE est maintenant en pleine verve et la promenade y serait des plus agréables, si le nombre des banquettes était proportionné au nombre des visiteurs, qui y vont chaque jour respirer l'air.

MM. les conseillers municipaux du quartier feraient œuvre fort agréable s'ils obtenaient que la voirie voulut bien placer sur cette jolie promenade au moins une douzaine de bancs en plus.

UNE BANDE DE MARAUDEURS. — Depuis un certain temps on se plaignait beaucoup des dévastations commises dans les jardins de la banlieue; d'autre part, des vagabonds qui passaient la nuit dans une *casemate*, près la porte de Douai, dévalisaient les passants attardés après 10 heures du soir.

Jeudi matin, la police a arrêté une bande de mauvais sujets, qui se trouvaient en train de dévaliser le jardin de M. Grolez, cultivateur, au petit Ronchin.

Ce sont les nommés ; Polydore Hoechmans, âgé de 17 ans, fileur: Albert Vandenbossche, 18 ans, journalier ; Joseph Waeynbergue, 19 ans, varouleur; Emile Bailleman, 17 ans, emballeur ; Pierre Baillieux, 17 ans, varouleur.

Conduits au poste de police, ils ont tous avoués être *le jour* les dévaliseurs des jardins, et *le soir* les dévaliseurs des passants.

Ils ont été écroués à la maison d'arrêt.

UN VOL IMPORTANT.—Un de nos concitoyens le sieur D..., journalier, a été victime d'un vol important, de la part de sa femme de confiance qui lui a enlevé le fruit de ses économies, s'élevant à la somme de 1,500 francs.

Une enquête est ouverte.

Nominations Ecclésiastiques

Les nouveaux prêtres, ordonnés à la fête Saint-Pierre, sont nommés vicaires : M. Bilaud, d'Herlies, à Tourcoing (Saint-Christophe); M. Parent, de Douchy, à Wavrin; M. Loisel, de Carnières, à Seclin; M. Achte, de Warhem, à Pérenchies; M. Crépin, de Wattignies, à Lille (Sacré-Cœur); M. Ficheux, de Prouville, à Lallaing; M. Libberecht, d'Hondschoote, à Cassel; M. Pitte, de Noordpeene, à Quaëdypre; M. Somon, d'Hazebrouck, à Tourcoing (Saint-Joseph); M. Agasse, de Merville, à Douai (Saint-Pierre); M. Durant, de Lecelles, à Raismes.

M. Moreau, de Bévillers, à Wallers ; M. Castelyn, d'Houtkerque, à Deûlémont ; M. Houvenaghel, d'Eecke, à Vieux-Berquin ; M. Everaert, de Ghyvelde, à Morbecque ; M. Guiot, de Fresnes, à Sebourg ; M. Lepiat, de Tourcoing, à Sinle-Noble ; M. Vercruysse, de Reninghelst, à Erquinghem-Lys ; M. Sauvage, d'Ivry, professeur à Marcq-en-Barœul ; M. Mailly, de Dunkerque, à Roubaix ; M. Berlémont, de Grand-Fayt, à Bavay ; M. Courquin, de Bourbourg, à Tourcoing : M. Lancelle, de Jeumont, à Roubaix; M. Montenuis, de Bourbourg, à Dunkerque ; M. Deschrever, de Lille, à Tourcoing ; M. Martin, de Sars-et-Rosières, à Valenciennes ; M. Declerck, d'Outtersteene, à Bailleul ; M. Poissonnier, de Roubaix, à Saint-Amand.

M. Dupondt, vicaire de Fives-Lille, est nommé curé de Roucourt, en remplacement de M. Beck, démissionnaire pour raisons de santé. M. Vanwaelscappel, vicaire d'Arnèke, à Wormhoudt. M. Delcambre, vicaire de Lecelles, est transféré à Brillon et chargé provisoirement de la paroisse de Sars-et-Rosières pendant la maladie de M. le curé.

MAISON FONDÉE EN 1826

SPÉCIALITÉ DE CURAÇAO

LIQUEURS SURFINES et SIROPS

GIESQUIER-BOUISSET, 5, place St-Martin, Lille

GB

Se méfier des imitations, exiger la marque de fabrique ci-contre.

10 *Médailles* 2 *Médailles Exposition Paris* 1878. *Médaille vermeil Exposition des Sciences appliquées à l'Industrie, Paris* 1879.

RÉGION DU NORD

LES VOTES DE NOS DÉPUTÉS.—Dans la séance du jeudi, 6 juillet, la Chambre a dû se prononcer sur un amendement proposé à l'article 5 ainsi conçu, relativement aux enterrements civils :

« Art. 5. — Sera punie des peines portées aux articles 199 et 200 du Code pénal, toute personne, ministre du culte ou autre, qui, au mépris de la notification à elle dûment faite de l'acte portant la déclaration de la volonté du défunt, aura donné aux funérailles un caractère contraire à ladite volonté, ou qui, en cas de constatation, aura contrevenu à la décision du juge de paix. »

M. Ernest Lefèvre et la commission demandaient à supprimer les mots : « toute personne... ou autre,» c'est-à-dire à rédiger ainsi l'article 5 :

Sera punie des peines portées aux articles 199 et 200 du Code pénal tout ministre d'un culte qui au mépris de la notification à lui dûment faite de l'acte portant la déclaration de la volonté du défunt, aura donné aux funérailles un caractère contraire à ladite volonté, ou qui en cas de contestation, aura contrevenu à la décision du juge de paix.

La Chambre a adopté le maintien des mots : « toute personne.... ou autre. »

Ont voté pour : MM. Bernard, Brame, Cirier, Debuchy, Girard, Giroud, Louis Legrand, Pierre Legrand, de Marcère, Masure, Outters, Plichon, des Rotours, Trystram.

N'ont pas pris part au vote : MM. Bergerot, Desmoutiers, Guillemin.

NOMINATIONS DANS LA LÉGION-D'HONNEUR.— Parmi les nominations de chevaliers de la Légion-d'Honneur, inséré à l'*Officiel* de ce jour. Nous trouvons celles de M. Delasnes, président de la Chambre de commerce de Valenciennes; de M. Duriau, médecin de santé à Dunkerque.

L'*Officiel* publie enfin de nombreuses promotions dans le corps de l'intendance militaire, notamment celle de M. Périer promu intendant général.

UN NOUVEAU PÈLERINAGE A AMETTES aura lieu dimanche prochain 9 juillet. Il est spécialement organisé en faveur des personnes occupées pendant la semaine, et qui n'ont pas pu prendre part à la grandiose manifestation de lundi.

Une messe solennelle sera célébrée en plein air, à onze heures, dans la prairie attenant à la maison natale de saint Benoit-Joseph Labre. Le panégyrique du Saint sera prononcé par le R. P. Fristot, de la Compagnie de Jésus.

Le départ aura lieu par les trains ordinaires partant de :

Tourcoing à 6 h.— Roubaix à 6 h. 08.— Wasquehal à 6 h. 14. — Lille à 6 h. 48. — La Madelaine à 7 h. — Pérenchies à 7 h. 12. — Armentières à 7 h. 26.— Steenwerck à 7 h. 37. — Bailleul à 7 h. 45.— Strazeele à 7 h. 57.— Hazebrouck à 8 h. 20. — Bac St-Maur à 7 h. 39. — Sailly s/Lys à 7 h. 44. — La Ventie à 7 h. 49. — La Gorgue à 7 h. 58.— Lestrem à 8 h. 04. — Merville à 8 h. 10. — St-Venant à 8 h. 23. — Berguette à 8 h. 35. — Arrivée à Lillers à 8 h. 56.

La réduction de 50 0/0 est accordée sur le visa d'un billet du comité des pèlerinages. On peut se procurer les billets :

A Lille, à Saint-Charles-Borromée, rue de la Barre, 104;

A Tourcoing, chez Mme Taffin-Destombes:

A Roubaix, chez M. le doyen de Saint-Martin ;

A Armentières, chez M. le curé de la paroisse du Sacré-Cœur.

A Hazebrouck, chez M. l'abbé Steverlynck, vicaire :

A Bailleul, chez M. l'abbé Descamps :

Dans les autres localités, chez MM. les curés.

L'affluence devant être moins considérable que lundi, il sera possible de se procurer des voitures à Lillers.

MARLY.— *Accidents.*— Samedi après-midi, un charpentier, nommé Monehaux, employé à la nouvelle usine, est tombé d'un échafaudage de quatre mètres de haut.

Dans sa chûte, il s'est cassé plusieurs côtes près de l'épine dorsale. Son état est grave.

— Un enfant de cinq ans, appartenant à des briqueteurs, occupés en ce moment à Marly, est mort vendredi dernier, dit un de nos confrères, dans les conditions suivantes :

Ses parents lui avaient confié pour la reporter chez eux, une fiole contenant environ 1/2 litre de genièvre ; le malheureux enfant en absorba le contenu. Le lendemain, il mourait malgré tous les soins qui lui furent prodigués.

— *Suicide.*— Le 5, dans la matinée, Charles Pluchart, domestique, s'est suicidé en se tirant un coup de revolver à la tête.

On ne sait trop les causes de ce suicide.

DUNKERQUE.— On écrit de cette ville à un de nos confrères :

« *Amour et parfumerie.*—Un aimable parfumeur de Lille vient de nous enlever la jeune bibliothécaire de notre gare. La maison Hachette, de Paris, n'est, paraît-il, pas contente, du tout, vu qu'elle paie les pots cassés.

» Coïncidence étrange, une malle déposée à portée des doigts roses de la gentille fugitive, aurait disparu aussi subitement que cette dernière. »

ARRAS. — La 19e liste pour le monument de Mgr Lequette a produit 1000 fr. ce qui porte le total à environ 53.100 fr.

ANNAPPES. — Mardi, vers onze heures du soir, Aug. Debroek, cantonnier du chemin de fer, revenait de Cysoing en voiture, en compagnie de J.-B. Ledez et Siemoys. Arrivés au cabaret du « Tourne-Bride », entre Péronne et Sainghin, ils furent apostrophés par quatre ou cinq individus qu'ils les sommèrent de descendre.

Debrock descendit, les autres s'enfuirent. L'un des assaillants, qui portait une arbalète, l'arma et tira. Debroek reçut la flèche à la gorge. La blessure est très grave.

Tous les individus ont pris la fuite.

DOUAI. — La nommée X... la victime du récent attentat de Cuincy, a été appelée à la maison d'arrêt de notre ville pour reconnaître le malfaiteur.

Goudenaire, qui passa le sixième devant elle fut bien reconnu pour être l'auteur de l'odieux attentat.

— Mercredi s'est terminée à la Cour d'appel de notre ville l'affaire Plaisant.

Plaisant a entendu changer sa peine de un an, et un jour, en six mois de prison.

IZEL-EQUERCHIN. — Le 28 juin, Louis Bétrémieux, journalier à Izel-Equerchin, revint d'Hénin-Liétart où il travaillait et, rentrant chez son père, dit à se dernier : « Je viens de quitter mon patron, demain j'irai dans les environs pour trouver de l'ouvrage.

Le lendemain, il se mit en route et ne rentra que le soir légèrement pris de boisson.

Le surlendemain 30, vers 11 heures du matin. Bétrémieux père eut besoin d'une corde qui était déposée dans son grenier, et il découvrit le cadavre de son malheureux fils, pendu à l'une des poutres.

On ignore la cause de se suicide.

Le défunt jouissait de l'estime publique.

BOULOGNE. — *Un voleur précoce.* — Le jeune B..., employé chez M. Webster, négociant, rue des Vieillards, avait attendu que ses camarades fussent tous sortis pour mettre à exécution le projet qu'il avait formé depuis quelques jours de dévaliser son patron.

Sa présence ayant été signalée par un autre employé, on avertit la police qui arriva immédiatement et mit la main sur ce jeune voleur, au moment où il allait s'emparer d'une somme de 50,000 francs déposée dans un pupitre. Il se trouvait déjà nanti de 540 fr. en timbres-poste soustraits dans les pupitres des employés et de 350 francs en billets et pièces d'or, plus d'un chèque de 550 francs.

— *Port en eau profonde.* — Hier encore, le nommé Hénon Armand, âgé de 70 ans, ouvrier du port en eau profonde, a été coupé en deux par une locomotive : la mort a été instantanée. Une enquête est ouverte.

TRÉLON. — Le *Patriote* reçoit de Trélon la lettre suivante :

Trélon, le 4 juillet 1882.

» Monsieur,

» Veuillez avoir l'obligeance d'insérer ce qui suit dans le plus prochain numéro de votre estimable journal.

» Les travaux du chemin de fer de Maubeuge à Fourmies avancent trop lentement, au gré des populations intéressées, c'est là un fait acquis depuis longtemps. Pourquoi ne pas saisir l'occasion que va nous offrir bientôt la fête du 14 juillet, pour manifester de nouveau notre mécontentement ? Malgré les démarches réitérées de nos représentants, malgré les promesses tant de fois reçues en haut lieu, sommes-nous plus avancés aujourd'hui ? A-t-on jamais tenu compte, même dans la plus petite mesure, de nos justes réclamations ?

» Assez de tergiversations, assez de temps perdu. Profitons de cette circonstance pour montrer que nous savons nous souvenir. Point d'illuminations, point de drapeaux aux fenêtres, point de manifestations le 14 juillet. Nous prouverons ainsi que, tous, nous marchons d'accord avec notre conseil démissionnaire, qui sera heureux de se sentir appuyé par tous les habitants dans ses revendications légitimes.

» Agréez, Monsieur le Rédacteur, mes salutations distinguées.

» *Un Républicain convaincu et mécontent.*

VALENCIENNES.— Mercredi, se sont terminés à l'Hôtel-de-Ville de Valenciennes, les examens pour le brevet élémentaire des jeunes filles; il y avait 93 inscrites, 67 ont été déclarées admissibles, 51 ont été reçues définitivement.

Nous publierons demain leurs noms.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 7 juillet 1882. — COUPS. — Nous sommes toujours à Armentières, quand il s'agit de taloches données et reçues.

Cette fois, si nous écrivions un roman, nous pourrions intituler le chapitre : BELLE-MÈRE ET BELLE-FILLE. Ecoutez plutôt :

Sophie Lebrun est la belle-mère. La belle-fille s'appelle Philomène D...

Le mari, François M..., son père et sa mère, viennent s'asseoir sur le banc correctionnel. A eux trois, ils ont rossé à outrance Philomène. Pourquoi ? Pour une cafetière ! assure l'accusation.

Après huit ans d'habitation commune avec ses beaux-parents, la bru prétend qu'elle a été excédée par le mauvais caractère de sa belle-mère.

Il y avait cependant 5 enfants — 5 liens — comprenez-vous cela ?

Enfin, Philomène voulut partir; son mari, François N..., voulut rester: on se sépara.

La femme, revenant le lendemain pour reprendre les meubles qui lui appartenaient, les décrocha avec la permission de Mme N..., sa belle-mère. Mais, quand elle toutha à une cafetière, objet sacré, à ce qu'il paraît, pour les vraies Armentiéroises, oh ! ce fut la goutte d'eau, qui fit déborder le vase ! On s'empoigna, on se griffa, on se mordit même un peu.

Les parents de Philomène vinrent à la rescousse, et l'un d'eux, enfonça la porte, derrière laquelle sa sœur appelait au secours, tomba dans l'embuscade tendue devant lui et roula, dit-il, sur le pavé, atteint d'un énorme coup de manche à balai.

Le père N... assure qu'il tenait un bâton à la main, pour se défendre, en cas de besoin, mais qu'il n'a pas eu à s'en servir.

Un témoin parle de coups de ciseaux portés à l'un des combattants. — Non, ce sont des coups de griffes, répond l'autre.

Tout cela n'est pas clair du tout, d'autant plus que le Tribunal a bien de la peine à se reconnaître au milieu du lieu roulant de démentis plus qu'énergiques, que se renvoient accusés et témoins.

Un terme est mis à cette nouvelle mêlée par le jugement suivant : François N... (le mari), 8 jours de prison.

N... (le père), 25 francs d'amende pour le coup de manche à balai; Sophie Lebrun, femme N... (la belle-mère), 16 francs, et toute la famille aux frais du procès.

Voilà qui réjouirait M. Naquet, l'homme au divorce; mais nous nous demandons si cette potion calmante rétablira la paix dans le ménage ???

On peut en douter.

OUTRAGES A LA PUDEUR.— C'est un enfant de quatorze ans et demi, Jules Monpays, de Marcq-en-Barœul, qui est l'accusé; ce sont des enfants de quatre à six ans, qui sont les victimes et les témoins.

Décidément nous progressons.

Le jeune monstre était encore à l'école, il n'y a que quelques mois, et n'y passait pas pour « un mauvais sujet »; une attestation scolaire l'affirme.

Le Tribunal l'envoie achever son éducation pendant 3 mois dans une maison de correction.

La loi n'a contre lui que ce moyen d'action!...

VOL. — Voici maintenant un Prussien, déserteur (?) à ce qu'il dit, G. Burgmeyer, qui a volé M. Dewattine, qui l'employait.

On n'a pas retrouvé tout de suite le rôdeur.

— C'est que, dit-il, j'ai fait, pendant cela, deux mois de forteresse.

Pauvre garçon ! Il avait voulu revoir sa *Badrie*!

Trois mois de prison française à ajouter à cela, et après, l'expulsion du territoire.— Ainsi soit-il.

Me PETIT-JEAN.

CONVOCATIONS

Chambre syndicale des ouvriers en bâtiment de Roubaix. — Dimanche 9 juillet, à 6 heures, soirée vocale suivie de tombola, en faveur de trois ouvriers malades, au siége social, à la *Ville de Strasbourg*, rue Nain, 29. — Les sociétés et les personnes qui ont bien voulu se charger de la vente des billets de la tombola sont priées de rapporter le produit de la vente ainsi que les billets invendus le samedi 8 juillet, de 8 à 10 heures du soir.

Chambre syndicale des ouvriers serruriers-poêliers de Roubaix. — Dimanche 9 juillet, assemblée générale au siége social, contour Saint-Martin, 15.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 7 JUILLET. — Jean Verhaeghe, rue de Wasquehal cour Duverger 11. — Alphonse Pay, rue Cadeau 55. — Irma Petit, rue de l'Hommelet maisons Lehoucq 3. — Célestin Bernard, rue Marceau 5. — Anaïs Leruste, rue de Mouveaux cour Dubeaurepaire 7. — Elise Danel, rue d'Archimède cour Delporte 3. — François Vanhecke, rue des Longues-Haies cour Flamencourt 9. — Marie Carels, rue Daubenton 87. — Céline Vannieuwenhuyse, rue Cugnot 4. — Marie Sergent, rue des Longues-Haies cour Lambert 3. — Pierre Hallez, rue de la Barbe d'or cour Lamblin 15.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 7 JUILLET. — Joseph Raes, 2 ans chemin des Couteaux cour Lestienne 15. — Victor Duchatelet, 2 ans rue de Mouveaux cour Frère 14. — Adéline Bradt, 8 mois rue du Tilleul en face le n° 71 de la grande cité. — Célestine Florin, 63 ans pensionnaire aux petites-sœurs. — Dubois, présenté sans vie rue de Mouveaux 25. — Urbain Niffle, 9 mois rue St-Pierre 40. — Martine Guérisse, 35 ans journalière Hôtel-Dieu. — Aline Vandaele, 5 mois rue Archimède 103. — Eugène Levillon, 3 mois rue de Beaurewaert 16. — Marie Carnois, 3 mois rue de Sébastopol cour Delattre 1.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille **Debruyne-Leblon**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de **Paul-Eugène Debruyne**, décédé à Roubaix, le 7 juillet 1882, à l'âge de 3 ans et 4 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'Ange Solennels, qui auront lieu le dimanche 9 courant, à 3 heures 1/2, en l'église du Saint-Sépulcre, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Vélocipèdes, 32.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 10 juillet 1882, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur **François-Joseph Planquart**, époux de Dame **Céline Ponnel**, décédé à Roubaix, le 9 juin 1882, à l'âge de 43 ans et 2 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 10 juillet 1882, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame **Victoire Facon**, veuve de Monsieur **Eucher Briché**, décédée à Roubaix, le 25 mai 1882, à l'âge de soixante-et-onze ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 10 juillet 1882, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle **Elise Hunel**, décédée subitement à Roubaix, le 22 juin 1882, dans sa cinquante-sixième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 10 juillet 1882, à 10 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Dame **Françoise-Marie-Joseph Honoré**, veuve de Monsieur **Louis Derville**, décédée à Roubaix, le 20 juin 1881, dans sa 69e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Belgique

BRUXELLES. — La Société royale l'*Orphéon*, ayant son siége à Bruxelles, vient de s'adresser au conseil provincial du Brabant pour qu'il lui soit accordé un subside de 8,750 fr. sur les fonds provinciaux en vue d'un grand concours de chant d'ensemble qu'elle compte organiser pour les fêtes nationales de l'année 1883.

— Le corps de musique du 1er régiment de guides est parti jeudi pour la Hollande, où la brillante phalange va donner des concerts dans diverses villes, notamment à Middelbourg en Zélande, sous la direction de M. Staps.

FAITS DIVERS

— 500,000 FRANCS DE FAUX. — M. Kuehn, commissaire de police, a, en vertu d'une commission rogatoire, procédé à l'arrestation de trois individus inculpés de faux en écritures de commerce et émission de fausses traites.

Ces trois escroes avaient organisé une association pour exploiter les grandes maisons de banque de la capitale.

De la ville de Dreux, Renou fabriquait et expédiait de fausses traites à Milton et à la femme Sousmay, qui en effectuaient la négociation à Paris.

En l'espace de six mois, ces trois intéressants personnages ont réussi à détourner une somme d'environ cinq cent mille francs.

Renou, qui avait été avisé qu'un mandat d'arrestation était lancé contre lui, était venu se réfugier à Paris, dans un hôtel de la rue Vivienne ; c'est là qu'il a été arrêté hier matin, à six heures.

Quand aux deux autres, ils ont été arrêtés à leur domicile, rue Ampère.

— THOMAS BROWN. — M. Thomas Brown, Elsissu du premier mariage contracté par le duc de Berry en Angleterre, avec miss Amy Brown, mariage qui fut cassé par l'Eglise, vient de mourir à Mantes, où il s'était fixé depuis de longues années. Il était président de la société de Saint-Vincent-de-Paul.

Les deux sœurs de M. Thomas Brown, reconnues et titrées comtesses de Vierzon et d'Issoudun, avaient épousé, l'une le comte de Faucigny-Lucinge, l'autre le baron de Charette, père du général des zouaves pontificaux.

M. Thomas Brown, qui était l'aîné des trois enfants du duc de Berry et de miss Brown, avait été tenu à l'écart, bien que largement pourvu du côté de la fortune : il devait être âgé d'environ soixante-dix-sept ans.

Les nièces de M. Thomas Brown, filles de Charette, sont arrivées à Mantes pour assister à l'enterrement.

UNE GROSSE FAILLITE. — Charles Candy et Ce, à Londres, ont suspendu leurs paiements. Le passif est de 2000,000 livres sterling.

— Tarbes, 5 juillet. — Quinze taureaux espagnols destinés aux courses de Cauterets se sont échappés l'avant-dernière nuit de leur parc, à Pierrefitte. Ils dévastent la campagne.

Les populations les chassent; un homme a été blessé; une femme a été tuée; plusieurs chevaux ont été éventrés. Trois taureaux seulement ont pu être repris. La chasse continue.

CE QUE VAUT LE BON MARCHÉ. — Un procès intenté par la régie aux magasins du *Bon Marché*, à Paris, au sujet de droits successoriaux, vient de révéler que la valeur du fonds de commerce et l'actif social de cette importante maison s'élèvent, au 31 juillet 1878, d'après l'inventaire fait à cette date, à l'énorme chiffre de 26 millions 448,986 fr. 15.

— Nos Sœurs de Charité attachées aux deux hôpitaux français du Caire, ont donné un nouvel exemple de dévouement lors de la panique qui s'est produite à la suite des massacres d'Alexandrie. Vivement sollicitées de quitter le Caire dans la crainte d'une insurrection, elles ont refusé de s'éloigner de leurs malades, en déclarant que leur place était auprès de ceux qui souffraient et qu'elles ne les abandonneraient pas.

Et en toutes circonstances, c'est la même chose. Ces braves Sœurs, que les radicaux poursuivent avec un rare acharnement, ne cessent de donner des exemples magnifiques de charité, d'abnégation, de courage.

Au moment où tout le monde fuyait du Caire, elles sont restées, décidées à faire le sacrifice de leur vie, s'il le fallait, pour remplir leur devoir jusqu'au bout.

Gageons, qu'en récompense, les gens qui nous gouvernent auront l'impudence de les expulser des hôpitaux du Caire!

TRIBUNAUX

JUSTICE ADMINISTRATIVE

ABATTOIR. — DISTANCE INSUFFISANTE DE LIEUX HABITÉS. — REFUS D'AUTORISATION

La ville de Remiremont (Vosges) avait obtenu, à la date du 19 mars 1879, du préfet des Vosges l'autorisation de construire un abattoir. Cet abattoir devant être construit à 47 mètres seulement des dépendances d'une maison appartenant à la dame Fayelle, celle-ci poursuivit devant le conseil de préfecture des Vosges l'annulation de l'autorisation donnée, mais elle n'obtint pas gain de cause. Alors elle eut recours au conseil d'Etat qui vient, dans son audience du 30 juin, d'annuler l'arrêté du conseil de préfecture des Vosges, confirmatif de l'arrêté préfectoral.

Une bonne leçon

Saint Malo, 6 juillet.

Dans les nuits des 11 et 12 juin, les carreaux des établissements des frères de la doctrine chrétienne et des sœurs de la charité furent brisés, ainsi qu'une statue de la Vierge.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

(*Service télégraphique particulier*)

La commission de la magistrature

Paris, 8 juillet, 3 h. 45, soir.

La commission de la magistrature a examiné la proposition Ténot, et n'a pris aucune décision.

Les demandes de crédits pour l'Egypte

Paris, 8 juillet 1882, 2 h. 15 m. soir.

Lorsque l'amiral Jauréguiberry déposera sa demande de sept millions de crédits, plusieurs députés proposeront qu'elle soit renvoyée à une commission spéciale, au lieu de l'être à la commission du budget, comme cela se pratique d'ordinaire.

SÉNAT

(*Service télégraphique particulier*)

Séance du 8 juillet

Présidence de M. LE ROYER.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 3 heures 20.

PROJET D'INTERET LOCAL

Le Sénat adopte le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser le département de la Seine-Inférieure à créer des ressources extraordinaires applicables à diverses dépenses d'intérêt départemental.

CHAMBRE DES DEPUTÉS

(*Service télégraphique particulier.*)

Séance du samedi 8 juillet, 1882

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 h.

MARINE

La Chambre adopte un crédit pour la reconstruction d'un magasin de marine à Bordeaux.

M. JAURÉGUIBERRY dépose ensuite un projet de loi relatif à la demande d'un crédit de 7 millions 835 mille francs pour préparatifs maritimes en cas d'intervention en Egypte.

Il en demande le renvoi à la commission du budget.

M. HAENTJENS demande qu'une commission spéciale soit nommée pour l'examen de ce projet. Plusieurs ministres se rallient au renvoi du projet à une commission spéciale (adopté).

M. LOCKROY demande une réunion immédiate dans les bureaux.

M. JANVIER DE LA MOTTE demande des explications au gouvernement sur le projet.

M. JAURÉGUIBERRY déclare qu'il n'y a pas matière à une discussion sérieuse. (Rumeurs à droite.) Il s'agit, dit-il, de la mise en bon état de plusieurs bâtiments de guerre.

Le ministre combat les commentaires qui ont été faits sur les affaires d'Egypte.

M. LOCKROY déclare que les explications de M. Jauréguiberry sont insignifiantes. Il en demande de nettes et de précises. (Applaudissements à droite).

L'orateur réclame la lecture de l'exposé des motifs.

M. de FREYCINET, rétablissant les faits, dit qu'il ne s'agit pas seulement de reparer certains bâtiments. (Ah ! ah ! à droite.)

Le président du conseil s'étonne de cette manifestation de la droite en présence de faits aussi graves. (Nouvelles exclamations à droite.)

Il s'agit, dit-il, de mettre une flotte sur pied.

Il proteste contre les allégations qui provoquent des préoccupations. (Interruptions.)

La France, dit l'auateur doit être prête à toute éventualité ; mais il n'est pas question d'agir subrepticement, sans l'assentiment de la Chambre. (Triple salve d'applaudissements.)

M. LOCKROY dit que ce serait violer la constitution.

Il insiste pour la lecture de l'exposé de motifs.

M. JAURÉGUIBERRY fait cette lecture, dans laquelle il constate qu'on ne dépasse a pas les limites de la précaution et de la prévoyance. On armera pour six mois une escadre de réserve. On réparera les bâtiments.

M. LOCKROY retire sa demande de la discussion immediate dans les bureaux.

L'incident est clos.

PROJET D'INTÉRÊT LOCAL

La Chambre adopte les projets d'intérêt local suivants :

1° Le projet de loi tendant à autoriser la ville de Nîmes (Gard) à emprunter 4,100,000 fr. et à s'imposer extraordinairement.

2° Le projet de loi tendant à autoriser le département de la Seine à modifier l'emploi de